

Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 16 décembre 2022

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

M. COUNIL. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, mes chers collègues, il me semble difficile de prendre la parole sans avoir une pensée pour les victimes de l'incendie de Vaulx-en-Velin, qui frappe douloureusement chacun dans son cœur.

Au nom du groupe des Élus de Gauche, je vous dirai quelques mots sur le débat d'orientations budgétaires.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour ce débat d'orientations budgétaires dans le Bélois. Siégeant dans l'opposition, nous avons la chance d'être orientés vers la campagne et de pouvoir découvrir celle, très belle, du bélois. Décentraliser nos réunions est une excellente idée. Nous pouvons toutefois regretter que le public ne soit pas au rendez-vous car, excepté les deux collaborateurs des groupes de l'opposition, les rangs sont totalement vides. Je suis profondément surpris, car je m'attendais ce matin à voir les élus du territoire, Mme la maire de Laigné-en-Belin ou Mme la Présidente de la Communauté de communes, et des responsables associatifs. Pour finir, je me demande si les retours attendus sont à la hauteur de la débauche de moyens que nous déployons, car tout cela revêt un coût.

Si nous souhaitons renouveler cette expérience – il faudra la renouveler –, peut-être conviendrait-il de travailler différemment en amont pour que les acteurs du territoire soient présents à nos débats, sans quoi il est inutile de quitter le charme de l'Abbaye royale de l'Épau, si ce n'est que nous avons probablement plus chaud ici qu'à l'Abbaye !

Le DOB est toujours un moment fort de la vie d'une collectivité. Il intervient dans un contexte incertain. Nous sommes confrontés aux effets de la crise énergétique et de l'inflation qui pèse sur nos dépenses, qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement, que nous avons relevées, commission d'appel d'offres après commission d'appel d'offres.

Le contexte est également rendu incertain par des décisions qui ne nous appartiennent pas, qui appartiennent au Gouvernement. Celui-ci nous propose un pacte de confiance, des termes dont j'ai appris à me méfier, quels que soient les gouvernements. Année après année, une forme de méfiance s'installe entre les collectivités territoriales et le Gouvernement qui marque une volonté de recentraliser le pouvoir d'une façon assez insidieuse à travers une mainmise régulière sur les financements.

Le Département a progressivement perdu son autonomie fiscale. Lorsque j'ai été élu la première fois dans cette noble institution au siècle dernier, l'autonomie fiscale du Département dépassait 50 % de nos recettes, nous sommes aujourd'hui à zéro. C'est une vraie question.

Je ne me suis pas exprimé sur le vœu, car l'on ne peut qu'être d'accord, même si, d'une certaine façon, il me fait sourire, car je me souviens avoir proposé des vœux sur les transferts de charges qui n'étaient pas financés ou sur la perte d'autonomie fiscale, que l'Assemblée a refusés. Il est vrai qu'à l'époque, la majorité départementale était du même bord politique que la majorité gouvernementale ; il était donc plutôt de bon ton de les refuser. Dans la mesure où, aujourd'hui, nous sommes presque tous dans l'opposition du Gouvernement de Mme Borne, nous nous retrouvons sur un vœu, mais je ne suis pas persuadé que s'émouvoir en fonction des circonstances grandisse le débat politique.

Au-delà, les sessions se suivent, scandées, me semble-t-il, par les mêmes discours. La pièce se déroule en plusieurs actes. Premier acte : lors du débat d'orientations budgétaires, vous faites état d'une situation particulièrement

inquiétante. Je reprends les propos de M. Vallienne à la fin de son introduction aujourd'hui qui dit ne pas s'inquiéter pour l'année 2023, mais qui s'alarme pour les années 2024 et 2025. Autrement dit, on manifeste une grande inquiétude très longtemps à l'avance. Cela fait écho au début de votre propos, Monsieur le Président, lorsque vous avez rappelé que gouverner c'est prévoir. Mais nous prévoyons tellement à l'avance que nous nous intéressons aux années futures sans nous attacher à l'année qui vient. Acte 2 : nous en déduisons qu'il faut faire preuve d'une grande prudence.

L'acte 3 intervient au moment du vote du budget qui est souvent marqué par une forme de rigueur, qui n'est pas toujours à la hauteur des enjeux.

Sortons maintenant du théâtre classique en présentant un acte 4 qui se déroule au moment du compte administratif, au cours duquel la majorité se félicite de la situation financière de la collectivité, de l'anticipation qui a permis une très bonne situation et une gestion en bon père de famille.

Attend-on d'une collectivité qu'elle gère en bon père de famille ? Je n'en suis pas forcément persuadé. Il est probablement nécessaire de faire preuve d'audace, d'être en mesure de répondre aux enjeux qui sont devant nous. La bonne gestion dont vous faites état, que nous ne contestons pas, offre-t-elle de vraies marges de manœuvre ? La question a été évoquée ce matin s'agissant du désendettement de notre collectivité. En 1998-1999, M. Becdelièvre, qui présidait à l'époque le groupe de l'opposition, dénonçait le fait que nous figurions parmi les Départements les plus endettés de France. Aujourd'hui, nous appartenons aux Départements les moins endettés. C'est une bonne chose, si ce n'est qu'une juste mesure reste à trouver. Relancer plus fortement l'investissement revient parfois à supporter une dette un peu plus élevée.

À plusieurs reprises, j'ai utilisé dans mon intervention le terme d'enjeux. Ils sont multiples sur notre territoire. Notre groupe souhaite en mettre plus particulièrement deux en avant, qui rejoignent le propos de M. Samuel Guy. Le premier est d'ordre social. Je sais que le dire ne vous plaît pas, mais je vais quand même le dire car je ne suis pas là pour vous plaire ! Nous assistons à un décrochage de la Sarthe par rapport aux autres Départements de la Région sur le plan social. Avec un taux de pauvreté au seuil de 60 %, la Sarthe est la lanterne rouge du Département, pardon, de la Région. (*Intervention de M. le Mèner : vous voulez dire, « le Mans » est...*).

Monsieur Le Mèner, je ne vous ai jamais interrompu, vous pourriez au moins avoir l'amabilité en tant que Président de séance, et donc en tant que responsable de sa bonne tenue, de ne pas m'interrompre.

M. Le PRÉSIDENT. Pardon. Vous avez interverti les choses.

M. COUNIL. J'ai juste fait une erreur de terme.

Si je m'attache au taux de pauvreté, le plus bas est celui de la Vendée. Les autres Départements ne suivent pas très loin : la Loire-Atlantique est quatrième, la Mayenne, à laquelle nous nous comparons souvent, est onzième, le Maine-et-Loire quatorzième, la Sarthe quarantième. Nous sommes confrontés à une situation de pauvreté très inquiétante qui se traduit par une précarisation de nos concitoyens de plus en plus forte.

Un autre indicateur est à notre disposition depuis relativement peu de temps puisqu'il s'agit d'une décision de justice qui a obligé l'État à rendre cet indicateur public : il s'agit de l'IPS, l'indice de position sociale des élèves, qui est un outil de mesure quantitative de la situation sociale des élèves face aux apprentissages, dans les établissements scolaires. Globalement, plus l'indice est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte favorable aux apprentissages ; à l'inverse, plus il est bas, moins le contexte est favorable.

Trente-deux de nos collèges publics sarthois se situent en dessous de la moyenne nationale. Vous avez commencé un petit discours en aparté sur la situation du Mans. Je ne suis pas certain que vous soyez dans le vrai car sur les trente-deux collèges qui se situent en dessous de la moyenne nationale, vingt-quatre sont implantés hors de l'agglomération du Mans. Je ne parle pas des collèges du Mans, des collèges d'Allonnes ou de celui de Coulaines. Vous voulez enserrer le débat autour de cette question en distinguant Le Mans du reste du Département. Non, ce n'est pas vrai. Il n'échappe pas, toutefois, que Le Mans est particulièrement concerné.

Le collège Costa Gavras est classé au niveau national à la sixième position, les cinq devant lui sont des collèges de Guyane. Le collège Costa Gavras est donc le collège où la situation de précarité en France métropolitaine est la plus élevée. Pas très loin derrière, on trouve d'autres collèges du Mans mais aussi de la partie rurale de notre Département. C'est un constat sur lequel nous pourrions nous retrouver et agir. Ces données sont des données brutes qu'il faut regarder avec franchise. On va m'accuser de *sarthebashing*. Mais non ! ce Département, j'y suis né, j'y ai grandi et j'y agis au quotidien parce que je l'aime. Mais quand on aime, il faut regarder les choses en face et déterminer les difficultés auxquelles on est confronté.

Nous considérons qu'un vrai plan départemental de lutte contre la pauvreté s'impose. Nous attendons du budget 2023 un programme de lutte contre la pauvreté. Cela peut passer par les annonces que vous avez faites dans votre propos liminaire et qui s'inscrivent dans le bon sens, mais les insuffisances de votre politique au quotidien sont réelles. J'en citerai quelques-unes. Le recul des moyens accordés en faveur de l'insertion et le coup de grâce donné par le Département au projet Territoires zéro chômeur de longue durée dans le canton de La Flèche ne vont pas dans le bon sens.

Le débat que nous avons tenu sur la restauration scolaire, le choix de ne pas retenir la tarification sociale posent question.

Je reviens d'un mot sur le collège Costa Gavras, qui est l'un des rares collèges du Département, voire le seul, qui ne bénéficie pas de restauration scolaire. Les enfants déjeunent au collège Alain Fournier. Sur les 327 élèves scolarisés à Costa Gavras, 24 sont demi-pensionnaires dont 19 sont boursiers. Le nombre d'élèves de l'établissement qui bénéficient d'un repas équilibré dans la journée est de 7 %. Quelques années plus tôt, parmi les mêmes élèves qui fréquentaient les écoles du quartier situées à proximité du collège – l'école maternelle Sonia Delaunay, l'école maternelle du Petit Louvre, l'école primaire Épau, l'école primaire Gaston Bachelard – 897 enfants étaient scolarisés, 536 étaient rationnaires. Le taux d'enfants déjeunant à la cantine s'élève à 60 % dans le primaire pour tomber à 7 % dans le secondaire, faute de la tarification sociale que nous avons évoquée. (*Protestations des membres de la majorité. « Ce n'est pas pour ces raisons ! »*)

C'est une réalité ! Vous pouvez contester, râler autant que vous voulez, ces chiffres sont des chiffres bruts, réels. Posez-vous les bonnes questions ! C'est un choix, oui ! Le choix que la majorité fait aujourd'hui est de ne pas permettre aux enfants qui sont dans une situation sociale défavorisée de faire au moins un bon repas par jour. Telle est la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Nous allons y revenir car c'est un sujet sur lequel nous ne vous lâcherons pas. Ce n'est parce que nous disons des choses qui vous déplaisent que cela doit susciter chez vous de telles réactions qui sont, pour finir, assez peu respectueuses du débat démocratique. Et je me dis qu'il est une très bonne chose qu'il n'y ait pas de public.

Le deuxième enjeu essentiel de notre territoire est celui de l'écologie qui soulève plusieurs thèmes. Tout d'abord, la production d'énergie. Je rappelle le débat que nous portons avec M. Laurent Hubert, sur la création d'un syndicat d'énergie dans notre département, un sujet que vous ne voulez pas trop aborder, mais nous y reviendrons car il y aurait possibilité de faire plus et mieux si nous étions mieux armés. Ensuite, la question de l'isolation de notre propre patrimoine. Je ne peux faire l'impasse sur ce qui se passe au collège Le Petit Versailles. On pourrait penser que la situation, en l'occurrence, est particulière, si ce n'est que je me souviens de débats au cours desquels Agnès Lorilleux, à l'époque Conseillère générale du canton de La Flèche, mettait déjà en garde contre les difficultés de ce collège. Monsieur le Président, vous avez déclaré que gouverner c'est prévoir. S'agissant du Petit Versailles, on a mal prévu, soit encore vous n'avez pas écouté les alertes lancées qui vous étaient adressées.

Compter dans notre Département un établissement dans lequel les enseignants doivent faire valoir leur droit de retrait pour travailler dans de bonnes conditions est quelque peu inquiétant. Cela montre que sur les questions énergétiques et d'isolation par l'extérieur, il est nécessaire de passer à la vitesse supérieure et accélérer les engagements. De toute façon, nous y serons obligés : le décret tertiaire nous y contraindra tous. Ensuite, parce que ce sont des économies futures. Ce qui est bon pour la planète est bon pour notre budget. La nécessité s'impose donc de progresser plus rapidement.

Nous avons évoqué la question de l'eau. Je n'ai pu assister à la commission présidée par François Boussard, mais tous mes collègues présents étaient assez contents. Nous sommes toutefois inquiets d'apprendre que la prochaine réunion n'aura pas lieu avant longtemps.

Je ne peux m'empêcher de me souvenir de la proposition que nous portions dès 2011 avec Michel Chauveau sur la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau dans le Département dans tous les domaines. Avec douze ans de retard, vous y venez. Nous sommes donc contents d'avoir pu, à un moment, vous amener à faire les choses... Samuel Guy est en train de me dire que vous n'y viendriez pas. Il y a donc de quoi être inquiet !

Comment aborder cette préparation budgétaire ?

L'an passé, dans un esprit constructif, le groupe que je préside avait fait le choix, de présenter des propositions à l'occasion du débat d'orientations budgétaires ; elles avaient été adressées à l'ensemble des élus de l'assemblée. Nous pouvons regretter qu'elles aient reçu en réponse un silence assourdissant, voire elles ont été traitées avec un peu de mépris, car si je me souviens bien, seule Mme Rivron y avait fait référence. Je la remercie à nouveau d'avoir pris en compte nos propos, mais peut-être était-elle un peu isolée.

La façon d'avoir ainsi répondu à la main tendue est à l'image de la place laissée aux élus minoritaires dans notre institution. Je ne parle pas de la place des élus de l'opposition dans les outils de communication du Département. Nous y reviendrons à un autre moment. À l'instant, je pense à l'absence de réponses à des courriers que nous vous adressons, sur questions que nous portons. Par exemple, nous avons demandé à disposer de la liste des collèges classés en zone urbaine, rurale ou éloignée au titre de la nouvelle modalité de calcul de la dotation de fonctionnement des établissements. Nous attendons toujours la réponse.

Par ailleurs, dans le cadre des conseils d'administration, nous apprenons au dernier moment des décisions que vous avez prises. Une réforme de la carte scolaire se précise, qui devrait être soumise au CDEN. Elle n'a pas été présentée aux élus de la commission. Certains de nos collègues ont même appris le contenu de la carte scolaire en assistant aux conseils d'administration des collèges. Cette façon de travailler est inacceptable.

Dans la mesure où l'opposition n'est pas véritablement respectée, nous avons décidé de travailler autrement et de faire valoir nos droits d'élus de l'opposition.

Le premier est le droit à l'information. Puisque vous ne voulez pas nous répondre, conformément aux textes de loi, nous demanderons à avoir communication des rapports préalables élaborés par les services. Si besoin, nous irons devant la commission d'accès aux documents administratifs. Par ailleurs, conformément à l'article L321-22-1 du code général des collectivités territoriales, nous demanderons la mise en œuvre de missions d'information et d'évaluation de certaines politiques départementales, à commencer par celle de la restauration scolaire. Il suffit d'après cet article qu'un cinquième des membres de l'assemblée le demandent pour qu'elles puissent être instaurées. Nous allons donc user de ce droit puisque nous n'avons pas de réponses aux questions que nous posons.

Enfin, nous mettrons en œuvre le droit d'amendement, aujourd'hui consacré par les textes du Code général des collectivités territoriales. Ce droit a été précisé par la Cour d'appel administrative de Nancy en juin 1998, qui précise que nous sommes en mesure de déposer des amendements avant ou en séance. Nous souhaitons donc user de ce droit, mais nous agissons dans un climat apaisé. Aussi souhaiterions-nous qu'une note soit préparée par les services expliquant comment nous pourrions utiliser ce droit afin que vous ne nous opposiez pas au dernier moment je ne sais quel texte. Nous demandons donc un vade-mecum clair et précis pour la prochaine session puisque le règlement intérieur n'en fait pas état.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je souhaitais porter à votre connaissance au nom des Élus de Gauche.

Mme COZIC-GUILLAUME. Je souhaite réagir, car oui, en effet, il existe une différence entre les collégiens ruraux et les collégiens urbains. Il faut l'assumer, c'est de votre fait. Quand la dotation de fonctionnement diffère entre un collège éloigné, un collège rural et un collège urbain, oui, les collégiens sarthois ne sont pas traités à la même enseigne, il faut l'assumer, c'est de votre fait.

Par ailleurs, il faut avoir une connaissance de ce qui se passe dans les collèges urbains s'agissant de la restauration scolaire. Nous vous alertons à chaque session. À chaque session, nous intervenons sur ce qui se passe dans les collèges urbains et sur les difficultés des enfants qui ne mangent pas à la cantine en raison des problèmes financiers de leurs parents. Nous vous alertons à chaque fois ; or rien n'est fait.

Quant à vous, Monsieur Trifaut, vous m'avez mise hors de moi quand vous avez déclaré que nous n'intervenons pas en séance et que nous ne participons pas aux commissions. On rêve ! C'est totalement incorrect. Oseriez-vous dire que je n'assiste jamais aux réunions de commission et que je n'interviens jamais ? Je suis membre de la commission, je suis présente à chaque réunion, nous posons des questions, nous n'obtenons pas de réponse. Dernièrement encore, j'ai reçu une convocation du CDEN sur la tarification, à l'initiative du Département, que nous n'avons jamais évoquée en commission alors même que nous intervenons à chaque séance avec mes collègues pour demander la révision de la carte scolaire. Et j'apprends par la convocation du CDEN que le Département présente une proposition dont nous n'avons jamais discuté en commission. Il se passe quelque chose d'anormal dans cette commission. Nous ne sommes plus invités à quoi que ce soit. L'inauguration de la restauration scolaire au collège a eu lieu. Les Conseillers de l'opposition sont toujours invités ; ce ne fut pas le cas en l'occurrence, et d'ailleurs nous ne sommes invités à aucune occasion !

Lorsque M. Vallienne était président, nous pouvions avancer... (*Ah ! et diverses manifestations des membres de la majorité départementale.*) Oui, il faut le dire quand on entend que nous ne travaillons pas, que nous ne posons pas de questions. Il faut balayer devant sa porte et voir ce qui ne va pas dans sa commission lorsque l'on en est président ! Ce n'est pas la première fois que nous vous interpellons à ce sujet : nous vous avons fait remarquer que nous n'étions plus invités à rien, que nous n'obtenions pas de réponses à nos questions. Sur les collèges éloignés, ruraux et urbains, nous attendons encore la liste des collèges et le montant de la dotation attribuée à chaque collège au titre de l'année 2023. Nous aimerions donc obtenir des réponses rapidement.

Pour finir, je reviens sur le collège Le Petit Versailles. Cela fait douze ans que nous alertons sur sa situation. Dans le même temps, nous découvrons par hasard – encore un fait à assumer – que des crédits sont dégagés pour la réalisation d'un internet qui nous coûtera les yeux de la tête, qui doublera, voire triplera avec le prix des matériaux, mais cela ne pose pas question. Nous reconstruisons un collège à Loué. Nous n'en avons pas entendu parler, c'est tombé du ciel ! Le projet est passé devant les travaux qui s'imposent au collège Le Petit Versailles, qui attendent encore. Il faut assumer le fait que, dans certains cantons, les travaux avancent plus rapidement que dans d'autres.

Commission Emploi, Insertion et Logement

M. COUNIL. Ce n'est pas sur la question du logement que les voix seront discordantes. Je souscris en très grande partie aux propos de Mme Labrette-Ménager qui, par ses responsabilités à Sarthe Habitat, est une spécialiste de la question du logement.

Le Département soutient largement son bailleur social, ce qu'il convient de saluer. À l'instar de nombreux dossiers, nous sommes tributaires de décisions qui ne nous appartiennent pas. Le problème du logement social en France est d'être géré uniformément sur l'ensemble du territoire alors que les problématiques ne sont pas les mêmes. La problématique du logement dans la Sarthe diffère de celle que rencontre l'Île-de-France. Des règles nous sont appliquées, qui sont faites pour régler les problèmes de l'Île-de-France et qui, pour finir, crée des problèmes dans la Sarthe. La RLS, par exemple, est inadmissible. On prélève de l'argent sur les loyers, alors que cet argent serait parfaitement utilisé localement pour investir : pour construire, rénover, entreprendre de l'isolation thermique par l'extérieur, voire diminuer les charges des locataires. Si un tel dispositif peut éventuellement se comprendre à l'échelle parisienne, cela ne se comprend pas à l'échelle d'un département comme le nôtre.

De la même façon, les règles d'attribution des logements qui peuvent se comprendre dans un territoire où la pression est extrêmement forte se conçoivent dans une moindre mesure sur un territoire où elle est plus faible – je ne dis pas qu'elle n'existe pas dans la Sarthe. Comme je l'ai constaté sur mon territoire, elle conduit à mettre hors du logement social des personnes qui y vivaient depuis longtemps, qui y vivaient bien, pour les remplacer par

des personnes aux revenus très faibles. Nous perdons alors la mixité qui existait dans le logement social et qui permettait à tout le monde d'y vivre bien.

Il est dommage que M. Grelier soit reparti, il est le seul député qui siège dans cette assemblée, mais il est vrai qu'il n'est jamais longtemps parmi nous. Il y a matière à faire remonter des éléments au niveau national. Peut-être l'ADF serait-elle une voie pour faire remonter ces difficultés qui sont réelles.

La question du ZAN est posée. Le Zéro artificialisation nette est une mesure nécessaire parce que nous avons trop consommé par le passé d'espaces agricoles et naturels et avons probablement trop urbanisé les territoires concernés. Il faut donc revenir à des formes différentes qui obligent à penser l'urbanisation différemment. Nous avons tous fait pendant des années ce que nous voyons en arrivant à l'Abbaye royale de l'Épau. Demain, nous ne construirons plus ces grands lotissements.

Cela pose toutefois une question : comment continuerons-nous à construire dans nos communes ? Des territoires connaîtront moins de difficultés que d'autres. En tant qu'adjoint à l'urbanisme au Mans, je ne suis pas très inquiet, parce que la ville compte des réserves foncières importantes et des friches qu'elle peut reconverter, mais où sont les friches d'une commune comme Laigné-en-Belin ? Peut-être y en a-t-il une, je ne connais pas la commune de façon précise pour l'affirmer. Le Département doit se poser la question grâce à nos outils qui permettent de faire de l'ingénierie pour les communes. La question peut également être posée au CAUE. Peut-être faut-il engager aujourd'hui une réflexion pour accompagner les élus sur le ZAN. Ce dernier ne sera pas mis en œuvre de façon brutale ; nous disposons de dix ans avant une application plus drastique. Malgré tout, il nous faut réduire le rythme d'artificialisation de nos terres, et cela nous oblige à y réfléchir collectivement dès aujourd'hui. Je suis disposé à travailler sur ces questions avec les élus intéressés car il nous faudra accompagner les maires et les présidents d'intercommunalité dans les évolutions extrêmement importantes qui nous attendent.

La gare a été évoquée. L'immeuble de la Manutention fait l'objet de négociations entre un vendeur et un acheteur. Mme Labrette-Ménager l'a très bien dit, le vendeur veut vendre à un prix élevé et l'acheteur acheter à un prix faible. Il faudra bien qu'ils arrivent à trouver une solution. L'enjeu est majeur pour la Ville, au-delà pour le Département, parce qu'il s'agit d'une entrée de ville.

Quand on sort de la gare du Mans, soit on sort gare sud, et le paysage que l'on voit n'est pas forcément glorieux mais nous allons lancer un grand chantier de rénovation du Boulevard Oyon ; soit on sort gare nord où le paysage n'est pas formidable non plus.

Je disais précédemment que le ZAN nous obligera à repenser la ville autrement. Voilà un exemple type. Ce sont des lieux où une intervention plus massive des collectivités est nécessaire, en rachetant, en détruisant, en reconstruisant, en transformant. L'immeuble de la Manutention fait partie d'une telle ambition. C'est la raison pour laquelle j'ai présenté hier au Conseil de Le Mans Métropole une délibération en vue d'instaurer un sursis à statuer sur ce territoire pour geler l'ensemble des projets et mener une réflexion globale sur la façon de réaménager cette entrée de ville qu'est la gare nord ; l'enjeu est réel pour notre territoire.

Commission Jeunesse, Éducation, Citoyenneté et Enseignement supérieur

M. COUNIL. Je reste sur ma faim sur différentes questions que nous avons posées et auxquelles nous n'avons toujours pas obtenu de réponse.

La première était : est-il normal que le CDEN ait à se prononcer sur une réforme de la carte scolaire dont les élus n'ont aucune connaissance ? Je ne dis pas qu'il ne faille pas revoir la carte scolaire, elle n'est pas immuable et doit s'adapter. Que le Conseil départemental l'adapte est normal. Ce qui ne l'est pas c'est que cette concertation intervienne sans que les élus des différents territoires, qu'ils soient de la majorité ou de la minorité, ne soient pas informés – je ne dis pas consultés, mais informés. Est-il normal que Éric Marchand apprenne le changement de la carte scolaire de la bouche du principal du collège de la Madeleine en se rendant au conseil d'administration et non par le Conseil départemental ? Ce problème de méthode et de respect des élus peut expliquer notre mécontentement.

J'ai cru comprendre qu'une étude avait été réalisée. Ses conclusions ont-elles été transmises aux élus ? Non. Je souhaite donc que le rapport qui a été élaboré nous soit transmis en toute transparence. Que des discussions sur la carte scolaire se tiennent, très bien, mais j'estime qu'il faut procéder dans l'ordre. Or, sur ce dossier, les choses n'ont pas été faites dans l'ordre.

Le deuxième point auquel nous n'avons pas de réponse et qui nous fâche également porte sur la question des collèges urbains, ruraux et éloignés. La classification ne me pose pas de difficulté en tant que telle. Quand on est élève à Bonnétable ou dans un collège du Mans, l'accès à la culture ou à un certain nombre d'équipements n'est pas le même. Que des aides plus importantes soient accordées au collège de Bonnétable qu'à un collège du Mans n'est pas choquant. D'ailleurs, historiquement, une dotation allant dans ce sens avait été mise en place, que vous avez pris la décision de supprimer. Cette dotation avait été instaurée à l'initiative de la minorité. Mon collègue Yvon Marzin était Conseiller général de Bonnétable à l'époque ; il en avait proposé le principe et M. Luart l'avait acceptée, parce que cela allait dans le bon sens.

La différence entre les aides ne nous pose pas de problèmes. Mais pourquoi, depuis trois mois, ne nous transmettez-vous pas la liste des collèges urbains, ruraux et éloignés ? La moindre des choses est de nous fournir cette information. Pourquoi ne nous est-elle pas donnée, pourquoi restet-elle cachée ? Y a-t-il quelque chose sous la table, un non-dit ? Forcément, à ne pas livrer l'information, vous laissez tout supposer. Nous ne pouvons pas travailler ainsi. Nous sommes tous des élus engagés et devons travailler en confiance ; cela passe par la transmission de l'information. Nous l'avons réclamée lors de la dernière session, nous n'avons toujours pas obtenu la réponse. C'est anormal.

Ma troisième remarque est relative à la tarification scolaire. Je ne referai pas le débat, nous en reparlerons au moment du budget. J'ai bien entendu les propos de ce matin. J'ai simplement observé que 60 % des élèves du primaire d'un quartier déjeunent à la cantine municipale et 7 % à la cantine du collège. Quelles sont les raisons qui expliquent ces chiffres, que vous pouvez vérifier ? Je ne pense pas qu'ils mangent au kebab, il n'y en a pas autour du collège. Je veux que nous tenions un débat sur ce thème. Depuis le début, vous nous le refusez. Forcément, là aussi, ça fâche. Je ne dis pas que nous ayons raison, je ne dis pas non plus que vous ayez raison, simplement qu'il faut débattre ; or, il n'y a pas de débat. C'est le troisième élément qui ne fait pas l'objet de débat. Cela pose question.

Ma quatrième remarque porte sur les difficultés liées à la consommation d'énergie des collèges. Lors de la dernière session, nous avons reçu des réponses. Elles étaient claires : j'ai retenu que le Département n'abandonnera jamais ses collèges. Reste que nous sommes interrogés aujourd'hui par les principaux et les intendants qui nous disent que tel n'est pas le discours qui leur est tenu. Un intendant de collège m'a rapporté que les services du Département l'avaient enjoint à rogner le plus possible sur les crédits pédagogiques pour payer les factures d'énergie et qu'il n'y aurait pas de rallonge. (*Oh ! sur les bancs de la majorité départementale.*) Ne faites pas « Oh ! ». Ce propos ne vient pas de moi, on me l'a rapporté. Mais si l'intendant de ce collège me l'a dit, pourquoi irait-il inventer cela ? Je fais confiance aux gens. Lorsque vous me dites quelque chose, je vous fais confiance. Lui me dit autre chose. J'aimerais que la prise de position soit claire et prenne la forme d'un texte, précis, qui nous expliquera comment cela se passera.

Que les collèges aient des efforts à produire pour passer ce moment difficile et probablement conjoncturel, on peut l'entendre. En revanche, il ne peut y avoir un discours différent de part et d'autre.

Enfin, je souhaiterais plus de transparence sur la restauration scolaire, afin de savoir comment s'organisent le choix des produits bio et le fonctionnement des circuits courts. Je souhaiterais obtenir des réponses. J'illustrerai mon propos d'un exemple.

Monsieur le Président, vous avez fait la promotion de l'entreprise Les pâtes sarthoises. Vous nous aviez d'ailleurs remis à chacun un paquet de pâtes à déguster. En dialoguant dernièrement avec les responsables de l'entreprise, j'ai appris que celle-ci n'avait plus aucun contrat avec le Département. À ce jour, les pâtes bio destinées aux collèges sont achetées en Italie alors que nous en produisons dans la Sarthe et que vous en avez fait vous-même la promotion. Dans les actes, le Département a été partie prenante pour aider une entreprise qui s'était créée localement. Cette entreprise avait signé des contrats avec tous les collèges, qu'elle a tous perdus, parce que les

collèges achètent désormais leurs pâtes en Italie. Cela pose question quand on sait que le Département a la vocation de mettre en avant les circuits courts.

Les cinq questions que je pose n'appellent pas de nombreux commentaires, si ce ne sont des réponses. Je disais ce matin que nous n'avions pas de réponses à nos questions. Vous pourriez en apporter très simplement à celles que je vous pose.

Mme COZIC-GUILLAUME. Dans la mesure où nous sommes une opposition constructive, j'aimerais que l'Assemblée étudie une proposition. Dans la ville du Mans, un petit-déjeuner est distribué aux élèves des écoles classées en réseau d'éducation prioritaire. À la suite des propos tenus en session ce matin sur les difficultés de certains enfants à se nourrir, pourrions-nous expérimenter cette formule dans les collèges en REP et étudier le coût d'une telle expérimentation dans ces collèges ?

M. COUNIL. Ce que nous dit M. Trifaut sur l'entreprise de pâtes sarthoises est en partie vrai. Auparavant, chaque collège passait un contrat avec l'entreprise, puis plus aucun collège n'en a passé. Il est un peu étonnant que tous les collèges, d'un coup, d'un seul, aient décidé de ne pas faire appel au service de cette entreprise, d'autant que cela se passait bien la plupart du temps. L'entreprise explique qu'un contrat global est passé, je ne sais pas par qui ni comment. C'est la question que je pose. C'est ainsi que les pâtes sont toujours bio mais ne sont plus en circuit court parce qu'elles viennent d'Italie. Cela soulève la question du soutien aux entreprises locales. Cette entreprise s'est créée parce qu'elle pensait travailler avec la restauration collective. Le fait de perdre d'un coup la majorité des collèges sarthois met son avenir en difficulté.